



Résolution des partis de l'Alternative et de la CGAS du 24 janvier 2015

Déclaration de position commune

A l'heure où les conditions de travail se voient de plus en plus menacées, non pas seulement par la politique des patrons utilisant le licenciement comme nouvelle stratégie de gestion du personnel, mais également par le contexte politique actuel, les composantes genevoises décident de tirer la sonnette d'alarme et adoptent une position commune.

Le résultat de la votation du 9 février et ses répercussions sur l'avenir des mesures d'accompagnements ainsi que plus récemment, les conséquences potentielles de l'abolition du taux planché annoncé par la BNS, ne font que confirmer le besoin immédiat d'agir en faveur de la protection contre les licenciements des salarié-e-s de Suisse.

Face au manque cruel de protection des travailleurs-euses, les composantes réunies ce jour s'engagent à entreprendre en 2015 les démarches nécessaires au sein de leur organisation respective, tant au niveau régional que suprarégional, dans le but de lancer une campagne d'envergure articulée autour d'une initiative populaire fédérale pour mieux protéger les salariés contre les licenciements, sur le modèle de celui élaboré par l'association PCL (protection contre les licenciements) et soutenu par la CGAS.